EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET :
Service public de la petite enfance :
désignation des membres
du conseil d'exploitation

Décision n°20 10 23

L'an deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents: Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sandrine Gugielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallaury, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents représentés</u>: Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jacques Saulay par Monsieur Edmond Mari, Madame Lykke Saviane par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Sophie Esposito par Monsieur Romain Bianchi.

<u>Absents</u>: Messieurs Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Evelyne Laborde, Germaine Millo.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance.

Le président propose de renouveler la composition des membres du conseil d'exploitation chargé de l'administrer, compte tenu du dernier renouvellement du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

- Vu l'article L1412-2 du CGCT autorisant les établissements publics de coopération intercommunale à individualiser la gestion d'un service public administratif relevant de leur compétence par la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière ;
- Vu les articles L2221-1 à L2221-9 et L2221-11 à L2221-14 du CGCT;
- Vu les articles, R. 2221-1 à R2221-17, R2221-63 à R2221-71 et R2221-95 à R2221-98 du CGCT ;
- \mathbf{Vu} la compétence « Enfance et Jeunesse », exercée par la Communauté de Communes ;

Désigne pour siéger comme membres du conseil d'exploitation les personnes suivantes :

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 34

Pour: 34 Contre: 0 Abstentions: 0

AR PREFECTURE

006-240600593-20201001-201023-AU

Regu le 08/10/2020

a) Mombres du Conseil communautaire :

-En qualité de Président :

- Monsieur Maurice Lavagna
 - -En tant que représentant des communes :
- Madame Evelvne Laborde
- Monsieur Joël Gosse
- Monsieur Mari Edmond
- Monsieur Gérard Branda
- Madame Monique Giraud-Lazzari
- Madame Nadine Ezingeard
- Madame Sophie Esposito
- Monsieur Pierre Donadey
- Madame Christiane Blanc-Ricort
- Madame Béatrice Ellul
- Madame Germaine Millo
- Monsieur Noël Albin

b) Personnes qualifiées

- Madame Christine Torri
- Monsieur Kader Akeb
- Madame Sabrina Divry
- Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton
- Madame Eliane Caldei-Vidal
- Madame Jocelyne Callegari

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT

M. LAVAGNA